

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°12-2024-069

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron /

12-2024-02-06-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, aux agents placés sous son autorité (3 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

12-2024-02-06-00006

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, aux agents placés sous son autorité



Direction départementale des territoires

Fraternité

Cabinet du directeur

Arrêté nº

du 6 février 2024

Portant subdélégation de signature de Monsieur Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, aux agents placés sous son autorité.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature à M. Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires de l'Aveyron, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué;

VU l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires;

Sur proposition du chef de cabinet du directeur départemental des territoires;

-ARRETE-

Article 1e

Subdélégation est donnée à Mme Anne CALMET, directrice ajointe de la direction départementale des territoires, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes prévus à l'article 1er de l'arrêté du 24 octobre 2022.

Article 2

Subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, aux chefs de service et aux adjoints aux chefs de service suivants :

- M. Alexandre BERGE, chef de service « aménagement du territoire, urbanisme et logement » , pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 135;
- M. Pierre CAZALS, chef de service adjoint « aménagement du territoire, urbanisme et logement », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 135;

Direction Départementale des Territoires 9 rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3370 12 033 RODEZ Cedex 9

Tél.: 05 65 73 50 00 Mél.: ddt@aveyron.gouv.fr

- Mme Martine ESTIVALS, cheffe du service « biodiversité, eau et forêt », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 113 et 149 ;
- M. Serge BOUTEILLER, chef du service adjoint « biodiversité, eau et forêt » pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 113 et 149 ;
- Mme Céline FABRE, cheffe du service « agriculture et développement rural », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 154 et 149 ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, adjoint à la cheffe du service « agriculture et développement rural », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 154 et 149 ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service « énergie, risques, bâtiment et sécurité », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 135, 181, 203, 207 et 723 ainsi que pour l'ensemble des actes comptables qui concernent le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs;
- M. Stéphane BOUTONNET, adjoint au chef du service « énergie, risques, bâtiment et sécurité », pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes du BOP 135, du BOP 181, du BOP 203, du BOP 207 et du BOP 723 ainsi que pour l'ensemble des actes comptables qui concernent le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- M. Jean-François AGNEL, chef du service « appui territorial » pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 135 et 181 et pour les recettes et les dépenses de l'État liées à la gestion du domaine public fluvial imputées sur les missions et programmes du BOP 113 ;
- M. Jérôme SOUYRI, chef de service adjoint « appui territorial » pour les recettes et les dépenses de l'État imputées sur les missions et programmes des BOP 135 et 181 et pour les recettes et les dépenses de l'État liées à la gestion du domaine public fluvial imputées sur les missions et programmes du BOP 113 ;
- M Joël MARVEZY, Chef de la Délégation Territoriale Ouest, à Villefranche-de-Rouergue, pour les recettes et les dépenses de l'État liées à la gestion du domaine public fluvial imputées sur les missions et programmes du BOP 113.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 24 octobre 2022, aux agents suivants dans la limite de leurs attributions, :

Pour le service agriculture et développement rural :

- Mme Stéphanie ROUVELET, cheffe de l'unité « politique agricole commune » ;
- Mme Hélène BELLOC, adjointe à la cheffe d'unité « politique agricole commune » ;

Pour le service énergie, risques, bâtiment, sécurité :

- Mme Joëlle SABY, cheffe de l'unité « sécurité routière » ;
- Mme Stéphanie ALBENQUE, coordinatrice départementale de la sécurité routière.

Pour le service aménagement du territoire, urbanisme et logement, M. Patrick VIGNON, chef de l'unité « habitat logement ».

Pour le service biodiversité eau et forêt, M. Eric BARTHEZ, chef de l'unité « milieux naturels, biodiversité et forêt ».

Article 4

Habilitation est donnée à Mme Véronique SAVY et à Mme Christine BOUDES à l'effet de valider les formulaires CHORUS.

Habilitation est donnée à Mme Véronique SAVY à l'effet d'assurer les missions de gestionnaire valideur de crédits tel que le profil est décrit dans l'application de gestion des missions et des frais de déplacement CHORUS Déplacements Temporaires.

Habilitation est donnée à M. Patrick VIGNON, Mme Véronique SAVY et à Mme Marie-Hélène VINEL à l'effet de valider les formulaires SIAP.

Article 5

L'arrêté de subdélégation du 31 octobre 2023 est abrogé.

Article 6

Une copie de la présente décision sera adressée au préfet de l'Aveyron et au directeur régional des finances publiques, ainsi qu'aux intéressés.

Article 7

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 6 février 2024

Le Directeur Départemental des Territoires

Joël FRAYSSE